



# CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

---

SEANCE DU 12 JUILLET 2013 (N°230)

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la *Faculté des Sciences*.

Approuvé par le conseil de la Faculté des Sciences le :

Participent à la réunion les membres suivants :

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège S1 : Professeurs**

ALART Pierre,  
 AYRAL André,  
 BRUGUIERES Alain,  
 LE GUENNEC Jean-Yves,  
 MIGNOT Agnès,  
 NOBILI Maurizio,  
 ROLLAND Valérie,  
 VIGNES Michel,

Présent	Représenté par
	GUILLET Thierry
	LE GUENNEC Jean-Yves
X	
X	

**Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche**

DESCHACHT Denis,  
 LUTFALLA Georges,


**Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences**

CASTELLON Jérôme,  
 DELAUNAY Thomas,  
 GUIEU Laurent,  
 GUILLET Thierry,  
 LEMOIGNO Frédéric,  
 MUNOZ François,  
 JANSSEN Philippe,  
 ROUSSEL Jean-Paul,

X	
X	
X	
X	
X	
	DELAUNAY Thomas
X	
X	

**Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants**

ROYER Pascale,  
 TILLARD Monique,

X	

**Collège S5 : Personnels IATOSS**

BAISSAC Yves,  
 BOUBY Georges,  
 MAIZI Joël,  
 VINDOLET Thierry,

X	
X	

**Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master**

LAGARRIGUE Damien (titulaire),  
 REMY Sébastien (suppléant),  
 OURMIERES-MONTEL Olivier (titulaire),  
 ARAGUAS Violaine (suppléant),  
 COQUIDE Célestin (titulaire),


FERRER Julie (suppléant),  
**CERBONI Leslie (titulaire),**  
 FREZIL Sophie (suppléant),  
**CISSE Safiya (titulaire),**  
 DENIS Julie (suppléant),  
**HOLARD-SAUVY Gabriel (titulaire),**  
 ALART Marie (suppléant),  
**HEAPE Alexandra (titulaire),**  
 KAVAK Ozgür (suppléant),  
**JOUVE Damien (titulaire),**  
 GRELLET Manon (suppléant),

X	
X	

**Personnalités extérieures**

LE DAIN Anne-Yvonne,  
 (Région Languedoc-Roussillon),  
 LIBOUREL Bruno (titulaires),  
 Bernard BOUTEVIN (suppléant),  
 (Conseil Economique et Social)  
 MAUREL Pierre,  
 (Conseil Général de l'Hérault),  
 PASTOR Gilbert (Montpellier Agglomération),  
 RONCERO Chantal,  
 (CRCI - LR),

	NOBILI Maurizio
X	
	LEMOIGNO Frédéric
	Laurent GUIEU

**Personnalités extérieures à titre personnel :**

DANTON Marion,  
 ROSSI Miche,  
 SALASSE Jean-Paul,


**20 membres présents ou représentés**

**INVITES PERMANENTS :**

---

**- Vice-Président du CEVU :**

RESPAUT Jean-Patrick,

**- Vice-Président Délégué à la vie sociale et culturelle des campus :**

FICHARD-CARROLL Agnès,

**- Directrice de CASSIOPEE :**

BARBUSSE Michèle,

**- La Direction des Etudes :**

DANGER Jacques

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s :**

DEGOLS Geneviève,

NOBILI Maurizio.

**- Directeur(trice)s de Département :**

JOURDAN Franck (Mécanique),

ROUSSEL Jean-Paul (Bio - MV),

SABY Nicolas (DESciRE),

TOURAINÉ Bruno (Bio : MV),

ZAJAC Jerzy (représentant Chimie).

**- Chargé(e)s de mission :**

KAUFFMANN Alain (APOGEE)

**- Chefs de service :**

BLANCHARD Emilie,

DUPUY de CRESCENZO Lucie,

FRAMBOURG Christiane,

GUEVELLOU Gilles,

KAUFFMANN Thierry,

MAGNAN Nicole,

STRAUSS Barbara.

**- Invités :**

VAROQUAUX Fabrice (Bio : MV),

MAHMOUDI Lamine (SSIE/DE),

KHACHNI Sophie (SSIE/DE),

FORGES Chrystèle (SSIE/DE),

DURAND Agnès (DSI).

**- Secrétaire de séance :**

LAURENS Nadège,

GAUCERAND Sandra.

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 14h00. Il procède ensuite au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Communication du Directeur ;
- 2- Approbation du PV n° 229 (Conseil du 12 juin 2013) ;
- 3- Avis sur le cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances 2013-2014 ;
- 4- Bilan 2012-2013 des services administratifs de la Faculté des Sciences et point financier ;
- 5- Présentation des rapports d'activités et vote des nouveaux Règlements Intérieurs des départements d'enseignements ;
- 6- Point sur les systèmes d'information ;
- 7- Point sur le LMD4 : communication sur les portails en L1, proposition sur les Masters et point sur l'ouverture des Licences Professionnelles ;
- 8- Questions diverses.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour : aucun conseiller ne souhaite le compléter.

#### 1- COMMUNICATION DU DIRECTEUR

##### a- Semaine de rentrée

**M. HALBOUT** rappelle que la rentrée universitaire de la Faculté interviendra le 2 septembre 2013. Les documents préparatoires à la « Semaine de rentrée » sont disponibles sur l'ENT notamment, le planning ainsi que le flyer distribué aux étudiants lors de leur inscription à la Maison des Etudiants de l'Université.

**M. HALBOUT** remercie chaleureusement **Mmes BARDET**, Directrice adjointe Pilotage, Communication, démarche Qualité et **DEGOLS**, Directrice adjointe Coordination des licences, **M. LEMOIGNO** et les services de la Faculté des Sciences pour la qualité de leur travail.

**M. HALBOUT** rappelle que cette année les inscriptions administratives se font sur prise de rendez-vous.

**M. GUEVELLOU** confirme que les inscriptions « fonctionnent bien » et communique les chiffres connus à la date du 11 juillet 2013 :

- Licences : 690 inscriptions - contre 366 inscriptions l'an dernier à la même époque - ,
- Masters : 176 inscriptions - contre 12 inscriptions l'an dernier à la même époque - .

**M. GUEVELLOU** précise que le défi relatif aux inscriptions 2013 est sur le point d'être réussi avec la mise en place d'une nouvelle organisation ; il remercie l'ensemble des services administratifs de la Faculté, la cellule CASSIOPEE, les directions DE et DEAC qui ont permis cette année, d'optimiser l'organisation du guichet unique. Il rappelle que la nouveauté est l'élaboration d'un logiciel de prise de rendez-vous permettant de réguler le flux des inscriptions (60/70 inscriptions administratives journalières pour les Licences et 50/60 pour les Masters). Un bilan de la session estivale sera communiqué le 19 juillet prochain.

##### b- Convention UM2 et Musée Fabre

**M. HALBOUT** précise que la convention entre l'Université Montpellier 2 et le Musée Fabre est disponible sur l'ENT.

##### c- STRATER 2012 - Languedoc Roussillon

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers, le rapport du *STRATER* (Stratégies territoriales de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) qui se veut une présentation des diagnostics territoriaux, rédigé par le Service de la coordination stratégique et des territoires - DGEIP/DGRI - du Ministère et qui a suscité de nombreuses réactions.

##### d- Recrutements

**M. HALBOUT** indique que les recrutements des enseignants du Second degré et des ATER tels qu'ils viennent d'être validés par les instances représentatives de l'Université, sont à disposition sur l'ENT.

**M. HALBOUT** précise que les postes d'ATER de la Faculté des Sciences sont des supports laissés vacant par des enseignants en détachement ou pour lesquels, leur départ n'a pas été anticipé par le recrutement d'un enseignant-chercheur titulaire.

#### e- Calendrier BP 2014

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le calendrier d'élaboration du budget prévisionnel 2014 ainsi que la lettre de cadrage budgétaire sont à disposition sur l'ENT.

#### f- Appel à projet - Faites de la Science en Languedoc Roussillon 2014 -

**M. HALBOUT** rappelle que la finale nationale « Faites de la Science 2014 » se déroulera à Montpellier au mois de mai prochain.

#### g- Elections aux CTE

**M. HALBOUT** rappelle que les élections aux CTE se sont déroulées pour les étudiants de la Faculté le 2 juillet dernier et pour les personnels, le 9 juillet. Les résultats définitifs ne sont pas encore proclamés. Les CTE devront se réunir dès la rentrée.

**M. HALBOUT** propose que soient invités lors du prochain Conseil, les nouveaux directeurs de CTE.

#### h- Point ESPE

**M. HALBOUT** précise que les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education seront mis en place dès le mois de septembre. Les maquettes et les formations ont été présentées lors du dernier Conseil. Le point restant à régler est la création de la Faculté d'Education (UFR) qui est suspendu, en raison d'un avis négatif unanime du Comité Technique.

**M. RESPAUT** complète le propos de **M. HALBOUT** en précisant que la présentation des statuts provisoires devant les CS, CEVU et Conseil d'Ecole des IUFM a reçu des avis positifs, certes avec des abstentions, mais sans aucun vote contre. Le CT a voté unanimement contre la création de la Faculté d'Education, pour des motifs liés essentiellement à des problèmes touchant à la répartition du nombre d'élus au sein du Conseil.

**M. HALBOUT** fait observer que cela ne change en rien à la mise en place des maquettes pour la rentrée 2013 dans le cadre de l'ESPE.

#### i- Bizutage

**M. HALBOUT** informe que la Présidence de l'Université a procédé à une alerte sur le bizutage ainsi que les week-ends d'intégration en rappelant que ces manifestations étaient interdites sur un campus universitaire.

**M. RESPAUT** précise ce qui a été présenté en CEVU et en CA : une lettre du Président a été adressée aux Directeurs de composante dans laquelle il est fait mention de l'interdiction formelle d'organiser ce genre de rassemblement. M. le Vice-Président du CEVU a rédigé un courrier dans lequel il est spécifié que le bizutage n'était pas admissible, que les propos vexatoires sont intolérables. **M. RESPAUT** rappelle qu'il est mentionné très clairement dans le Règlement Intérieur de l'établissement que le bizutage était interdit.

**M. GUILLET** demande pourquoi ce point est évoqué dans l'intervention du Directeur.

**M. HALBOUT** lui répond que cela est lié à des articles de journaux récemment parus ainsi qu'à une alerte des services du rectorat. Il s'inquiète d'un certain nombre d'images filmées à Polytech ; toutefois, celles-ci n'ont pas pu être vérifiées notamment celles mettant en cause Polytech et ses week-ends d'intégration.

**M. GUIEU** demande si le week-end d'intégration voté lors du Conseil de la Faculté l'an dernier, a lui aussi été mis en cause.

**M. HALBOUT** et **M. RESPAUT** lui répondent qu'à leur connaissance, tel n'a pas été le cas.

**M. RESPAUT** précise qu'une enquête est en cours et que l'ensemble des personnes concernées par ces événements sera convoqué. Dès que les éléments définitifs seront connus, ils seront présentés aux différents Conseils et une information générale sera communiquée à la communauté universitaire.

**Mme FICHARD-CARROLL** signale que la Rectorat a été alerté par des vidéos circulant sur le site You tube.

#### j- Bilan des rencontres Lycées - Universités

**M. HALBOUT** précise qu'est mis à disposition sur l'ENT, le bilan des rencontres Lycées - Universités.

#### k- Bilan Présentation Générale

**M. HALBOUT** souhaite durant ce dernier Conseil de l'année universitaire, procéder à une présentation du bilan d'activité 2012/2013 des services administratifs ; il précise qu'il sera présenté en point 4 de l'ordre du jour de ce Conseil (cf. **Annexe 1**).

Concernant les Relations Internationales, **M. ROUSSEL** fait remarquer qu'il y a de plus en plus d'étudiants étrangers qui sont intéressés par une inscription à la Faculté des Sciences de Montpellier ; mais se pose le problème des niveaux de langue. L'établissement, au niveau local ou national, met en place un contrôle de niveau de Français car des étudiants postulent principalement en L3 alors que la Faculté est dans l'incapacité de connaître ce même niveau, et par voie de conséquence, d'analyser précisément leur dossier.

**Mme BLANCHARD** répond que cela se fait dans d'autres universités.

Pour **M. HALBOUT**, il est important qu'un débat sur ce sujet soit organisé dès la rentrée universitaire.

**M. GUILLET** précise que les étudiants s'inscrivant par l'Agence française Campus France ont obligatoirement un test de langue. Aussi, il rappelle que le problème existe pour les étudiants européens qui ne s'inscrivent pas sur ce site de mobilité et de promotion internationale.

**M. ROUSSEL** pense qu'il est important d'accélérer les procédures de réception des notes pour les étudiants CREPUC et ERASMUS. Il s'inquiète du fait que les notes auraient dû d'ores et déjà être adressées par les Universités avec lesquelles l'UM2 a des conventions et que la Direction des Etudes aurait dû les recevoir et les transmettre au service des Relations Internationales

A ce jour, **M. ROUSSEL** souligne qu'il n'a toujours pas en sa possession les relevés de notes de 3 étudiants qui sollicitent des attestations pour pouvoir s'inscrire en Master.

**M. HALBOUT** et **M. RESPAUT**, Vice-Président du CEVU n'ont pas été informés de ce problème.

**M. RESPAUT** se demande pourquoi la Direction des Etudes reçoit les relevés de notes : il entend éclaircir cette question.

#### l- Prochain Conseil de la Faculté

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le :

- 4 septembre prochain, le Conseil portera sur la rentrée universitaire 2013,
- 25 septembre 2013, l'ordre du jour sera le suivant :
  - Vote des Modalités de Contrôle des Connaissances 2013-2014 (MCC),
  - Premiers votes des lettres de cadrages sur le budget 2014 ainsi que sur les campagnes d'emplois EC et BIATSS.

#### 2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 229 (CONSEIL DU 12 JUIN 2013)

Les modifications de **M. GUIEU** ont été prises en compte par le secrétariat du Conseil. **M. HALBOUT** s'enquiert d'une éventuelle remarque ou modification à apporter sur le PV n°229.

En l'absence de remarque ou modification, **M. HALBOUT** soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 229 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 12 juin 2013.

**Votants : 20 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 2**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 18**

**Le PV n°229 recueille un avis favorable.**



**3- AVIS SUR LE CADRAGE DES MCC 2013-2014**

**M. HALBOUT** annonce à l'assemblée que l'avis du cadrage des MCC 2013-2014 sera voté lors du Conseil du 25 septembre prochain. Il souhaite cependant qu'une première discussion puisse avoir lieu sur d'éventuelles propositions afin qu'elles soient, dès ce jour, soumises à la Direction des Etudes de l'Université Montpellier 2.

**M. HALBOUT** remercie **M. GUEVELLOU**, Responsable Administratif de la Faculté, les Responsables des services Scolarité, les Directeurs adjoints et la Direction des Etudes, pour leur travail conjoint.

**M. GUEVELLOU** rappelle que les 2 documents communiqués sont des projets. Les Modalités de Contrôle des Connaissances réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par la Faculté des Sciences ; elles constituent la « loi ». Son souhait est de dissocier dès cette année, les cursus licences et masters.

**M. GUEVELLOU** souligne le fait que des remarques sur le fond ont déjà été formulées par la Direction des Etudes.

**M. HALBOUT** explique qu'au sein de ce cadrage MCC, demeure un point important qui nécessite un avis du Conseil de la Faculté : l'article 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, énonce les principes de la compensation sur le semestre d'enseignement. A ce titre, dans une même année universitaire, un étudiant de licence ayant validé un semestre par compensation peut-il repasser, en session de rattrapage, une UE qu'il aurait obtenue par compensation avec une note inférieure à 10/20 ?

**M. HALBOUT** souligne qu'il souhaite que ces projets puissent être rédigés en conformité au cadrage national. C'est pour cela que la Faculté des Sciences a sollicité **M. DANGER** de la Direction des Etudes. Ses retours permettront de connaître ce qu'il est possible de faire ou pas, compte tenu des principes de compensation. Les conclusions devront être communiquées définitivement par la Direction des Etudes dans le courant du mois de septembre.

**M. DANGER** précise qu'il y a deux ans, il avait posé cette même question au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que celui-ci avait répondu qu'il n'était pas possible de repasser des UE validées par compensation et inférieures à 10/20. Il a donc récemment réitéré sa demande par téléphone. Le ministère a confirmé sa réponse : la compensation est automatique et il n'est pas possible de repasser une UE validée, même par compensation. Toutefois, si les membres du Conseil le souhaitent, il peut rédiger un nouveau courrier afin d'obtenir une réponse écrite définitive.

**M. HALBOUT** lui répond qu'il faut effectivement une réponse écrite quand bien même l'Université Montpellier 2 disposerait de sa propre autonomie pédagogique : il souhaite que le ministère se prononce.

**M. DANGER** rappelle qu'il existe un texte sur la compensation en licence.

**M. ROUSSEL** fait observer que l'Université Montpellier 3 a mis en place le dispositif de la « deuxième chance » ce qui démontre que les règles en la matière, sont « élastiques ». Il pense que la Faculté des Sciences doit mener sa propre réflexion comme l'on fait d'autres établissements.

**M. HALBOUT** ajoute que la présence de **M. DANGER** à ce Conseil est importante ; il faut effectivement qu'un dialogue interne puisse se mener. Il faut que la Faculté fasse connaître sa position.

**M. DANGER** s'interroge que le fait d'avoir à passer outre les préconisations du ministère même si d'autres établissements universitaires ont eu cette démarche.

**M. RESPAUT** estime que si une question précise est adressée aux services du ministère et par la suite, avec une réponse de leur part, l'Université Montpellier 2 disposera d'un document faisant foi ; aussi, tant qu'il n'y a pas cet aller-retour, « nous sommes dans le vague ».

**M. HALBOUT** adhère pleinement aux propos de **M. RESPAUT** en insistant sur un retour écrit du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour **M. TOURAINE**, il est indispensable de solliciter d'autres universités scientifiques. Il entend bien le fait qu'il faille se référer à une réponse écrite mais s'interroge sur les contraintes qui pourraient en résulter.

**M. HALBOUT** explique que l'Université Montpellier 3 a camouflé ce dispositif en un contrôle continu intégral où tout est « possible ».

En outre, **M. HALBOUT** rappelle que les conseillers se sont déjà exprimés sur ce sujet en précisant qu'ils n'étaient pas favorables à une renonciation aux contrôles terminaux.

**M. HALBOUT** ajoute que si le ministère devait ne pas valider ce mécanisme de compensation, cette décision aurait à s'appliquer à l'ensemble des universités françaises.

**M. LEMOIGNO** demande si les outils pourront s'adapter quel que soit la solution choisie ?

**M. HALBOUT** lui répond par la positive.

**M. HALBOUT** explique qu'il faut concilier trois actions :

- la volonté de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- le cadrage national du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- les outils et système d'information en place,

et répète qu'il sollicite un avis du Conseil devant permettre de valider une ultime intervention auprès du ministère.

**M. HALBOUT** demande aux conseiller de se prononcer, de manière formelle, sur le cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances 2013-2014 de la Faculté des Sciences.

**Votants : 20 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 0**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 20**

**Le vote formel relatif à l'avis du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis favorable unanime.**

**Le vote définitif relatif aux Modalités de Contrôle des Connaissances 2013-2014 de la Faculté des Sciences interviendra lors du Conseil du 25 septembre prochain.**

#### **4- BILAN 2012-2013 DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA FACULTE DES SCIENCES**

**M. HALBOUT** demande à **M. GUEVELLOU** de présenter le rapport d'activité 2012/2013 des services administratifs de la Faculté des Sciences (cf. **Annexe 1**).

**M. GUEVELLOU** invite **Mmes BLANCHARD et STRAUSS**, Responsables Administratives adjointes à le rejoindre pour présenter le document.

S'agissant de la cartographie des personnels BIATSS, **M. HALBOUT** précise que l'Université travaille actuellement sur un recensement devant permettre d'établir un document à l'échelle de l'établissement UM2. Un certain nombre de propositions ont été formulées afin d'obtenir une cartographie qui corresponde précisément à la réalité et qui puisse être utilisée à terme, dans le cadre des campagnes d'emplois ; cette cartographie devrait être disponible à la rentrée de septembre.

**M. HALBOUT** indique que sera communiquée dès la rentrée, la consommation des heures complémentaires ; les services administratifs ne disposant pas à ce jour de toutes les informations notamment les enseignements réalisés par les collègues en dehors de la Faculté, la prise en compte des décharges, les CRCT ainsi que tout ce qui relève des référentiels arbitrés par la Présidence de l'Université.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que les données relatives à la répartition par type d'intervenants et sollicités par l'assistance, sont en cours de recouplement et seront disponibles dès la rentrée.

Concernant les moyens financiers, **M. HALBOUT** explique que l'Université ne demande pas dans l'immédiat de « contribution » aux composantes ; il n'est pas par ailleurs envisagé de gel de poste ainsi qu'une participation dans le cadre de la politique de réduction des heures complémentaires. **M. HALBOUT** entend insister sur l'anticipation réalisée par la Faculté sur l'effort à mener sur l'Offre de formation et sur le Référentiel et espère, en contre partie, des « gestes » de l'Université » sur les crédits d'investissement..

**M. HALBOUT** souhaite que puisse être créée une réserve de précaution devant permettre de donner « un peu d'air » aux départements devant faire face, d'une part à des dépenses imprévues et, d'autre part, à des opérations de reports de crédits ; il pense notamment aux IDEFI. **M. HALBOUT** ajoute que tous les crédits ne seront pas reportables mais qu'il sera possible de reporter ceux qui sont fléchés vers des opérations IDEFI : un point de situation sera présenté en Direction puis au Conseil de la Faculté à la rentrée.

**M. JANSSEN** demande s'il est possible de disposer d'un état récapitulatif des sommes perçues au titre de la Taxe d'Apprentissage afin de savoir si les entreprises qui s'étaient engagées à procéder à des versements, l'ont fait.

**M. STRAUSS** explique que cette information demeure encore cette année « opaque » car au niveau de l'établissement, est intervenue une modification de procédure. Jusqu'à présent, les services SIPEF et Comptabilité de la Faculté faisaient le lien régulièrement avec l'Agence comptable UM2 pour pouvoir suivre les encaissements, identifier les entreprises, etc ... La procédure a été modifiée cette année pour une meilleure visibilité globale à l'échelle de l'établissement : la Taxe d'Apprentissage est diligentée directement par la Direction des Affaires Financières qui doit la transmettre aux composantes mensuellement. Cette procédure a été mise en place début juin. A ce jour, la Faculté des Sciences attend toujours le premier relevé qui reprendra les entreprises et les OCTA - Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage - ayant procédé à un versement pour une composante et/ou une formation ciblée. La cellule Comptabilité de la Faculté reviendra vers les Départements d'enseignement pour les informer des différents crédits, financés par la Taxe d'Apprentissage, qu'ils pourraient recevoir et engager sur divers projets.

Concernant l'insertion professionnelle, **M. JANSSEN** s'étonne de n'avoir aucune information relative aux masters.

**M. HALBOUT** précise que les données en la matière sont en cours d'analyse.

**M. TILLARD** est surpris que l'on puisse indiquer qu'un étudiant est sur un emploi stable ; à ses yeux, cela ne veut rien dire : un étudiant titulaire d'un master peut se retrouver homme ou femme de ménage et donc justifier d'un emploi stable. Cet étudiant sera catégorisé dans une rubrique « ayant trouvé un emploi à l'issue de leurs études ».

**M. HALBOUT** lui répond que c'est pour cela qu'est précisé le salaire médian - en brut - ainsi que le secteur d'activité.

Concernant les événements 2013/2014 susceptibles d'être organisés par la Faculté, **M. BOUBY** demande si le Conseil disposera de plus amples informations relatives au Gala annuel.

**M. HALBOUT** précise qu'une information sera dispensée à la rentrée. Le programme scientifique de cette manifestation sera communiqué : un conférencier informaticien a été contacté. Par ailleurs, une réflexion sur la manière de mettre en valeur l'ensemble des formations de la Faculté, notamment par la remise de prix, sera présentée lors du Conseil de septembre.

**M. HALBOUT** remercie les Responsables Administratifs pour la rédaction et la présentation du bilan d'activité 2012/2013 des services administratifs de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**5- POINT SUR LES SYSTEMES D'INFORMATION**

**M. HALBOUT** invite **M. HOFFMANN**, Chargé des missions APOGEE de la Faculté, **Mme DURAND**, DSI, **Mmes FORGES** et **KHACHNI**, SSIE/DE et **M. MAHMOUDI**, SSIE/DE, à le rejoindre afin qu'ils procèdent à un bilan d'étape des systèmes d'information déployés au sein de la Faculté.

**M. HOFFMANN** prend la parole (cf. **Annexe 4**) :

- *Présentation de ROF - Référentiel de l'Offre de Formation* - dans lequel se trouve l'interface d'affichage vis-à-vis de l'extérieur nommée *UNIFORM*, qui permet de visualiser l'ensemble des formations et de leurs contenus. Un groupe de travail s'est réuni au mois d'avril dernier et a permis de préciser les champs de ROF qui pouvaient être affichés. Ensuite, il convenait de repérer conjointement dans l'outil ce qui correspondait à des éléments d'APOGEE et de les retrouver dans Rez-UFR afin, notamment, d'en conserver le plus possible : dans ROF, certains champs sont destinés à la publication, d'autres à l'habilitation ; les champs inutiles ont été, par conséquent, supprimés.

Ce groupe de travail a rencontré quotidiennement les DSI et DE. Les maquettes sont remontées de la Cellule APOGEE avec l'Offre de formation 2012/2013, en sachant que des modifications pouvaient d'ores et déjà être apportées pour l'année universitaire 2013/2014. A partir de cela, la DSI a travaillé sur l'agencement.

A ce jour, le « nettoyage » de l'affichage est terminé. Tous les responsables de mentions auraient dû être formés à l'utilisation de l'outil ; tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Toutes les personnes ayant accès à ROF peuvent le modifier de « l'intérieur ». Aussi, dès qu'une modification est signalée, le message est transmis à la DE qui corrige la maquette sur ROF.

Enfin, un script a été mis en place pour la validation des données : lors de la validation automatique, celle-ci se génère sauf pour les départements et/ou mentions qui ne le souhaiteraient pas. Dans ce cas, est conservée la hiérarchie classique susceptible d'être validée par le n+1.

**M. HOFFMANN** précise que toutes les maquettes 2013/2014 des licences ont été réceptionnées : les IP pourront se générer réceptionnées. Par contre, pour les masters, les maquettes ne seront mises en place qu'à partir de septembre.

**M. HOFFMANN** entend saluer la grande réactivité des responsables de mentions qui ont pu répondre dans les délais impartis.

**M. TOURAINE** remercie **M. HOFFMANN** pour le travail de coordination qu'il a effectué. Il informe l'assemblée qu'il a suivi, avec son assistante, la formation dispensée par le DE. A cet effet, **M. TOURAINE** indique qu'il a demandé un certain nombre de corrections et qu'à ce jour, elles n'étaient toujours pas faites.

**M. HOFFMANN** lui propose de le rencontrer pour faire le point sur ses demandes précises.

**M. GUIEU** s'étonne de ne pas avoir retrouvé « la pyramide des rôles » telle qu'elle apparaissait dans Rez-UFR - plusieurs rôles étant rattachés à une UE - ; cette fonctionnalité permettait de hiérarchiser et de séparer certaines tâches entre le Responsable de l'UE, le Chargé de cours, les Référents, ...

**M. HOFFMANN** lui répond que pour ROF, il s'agit d'un simple affichage ; les droits étant acquittés au Responsable de l'UE. ROF est une application informatique nationale issue de l'AMUE. Aussi, **M. HOFFMANN** propose de constituer un groupe de travail afin de faire remonter l'ensemble de ces questionnements, sachant que tout ne pourra pas être solutionné par l'AMUE.

- *Présentation d'E-candidat qui est une application de gestion dématérialisée des candidatures, le module ayant été développé par deux universités* : **M. ROUSSEL** prend la parole et précise qu'à l'Université Montpellier 1, cet outil est essentiellement utilisé par les personnels administratifs ; ce qui n'est pas le cas à l'Université Montpellier 2 puisque les enseignants sont parties prenantes.

**M. HOFFMANN** fait remarquer préalablement que le vocabulaire utilisé par E-candidat n'est pas celui des enseignants chercheurs et concède qu'il demeure des problèmes d'ergonomie et de lenteur. **M. HOFFMANN** remercie la DSI pour avoir solutionné certains d'entre eux.

**M. HOFFMANN** exprime son embarras quant aux moyens que l'établissement pourrait mettre à disposition de la DSI pour que les utilisateurs puissent continuer à se servir de l'application E-candidat. Par ailleurs, il s'interroge sur un éventuel déploiement au sein d'autres composantes de l'Université Montpellier 2.

**M. HOFFMANN** constituera un groupe de travail dès la rentrée pour que dès le début de l'année 2014, l'application soit fonctionnelle, ergonomique et conviviale.

**M. ROUSSEL** rappelle que pour qu'une application soit conviviale, elle doit être simple.

**M. JANSSEN** reproche le fait que l'application n'ait pas été testée avant son utilisation ; il en est de même s'agissant de ROF dont les « débuts » se sont avérés catastrophiques. Il est de surcroît surpris que les demandes de modifications ne soient toujours pas mises en place et demeure inquiet pour l'année universitaire à venir.

**M. HALBOUT** concède une difficulté dans la démarche projet qui n'a pas été suffisamment anticipée : les conséquences de la disparition de Rez-UFR ont engendré d'importantes difficultés pour la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** souligne cependant la grande réactivité des DSI et DE mais il a été difficile d'identifier des correspondants précis au sein de ces structures.

**M. HALBOUT** se félicite de la nomination de **M. HOFFMANN** en qualité de Chargé de mission APOGEE : ce dernier a pu faciliter les échanges entre les différents interlocuteurs.

**M. GUIEU** s'adressant au Président de séance comme représentant de **Mme ROLLAND** fait constater qu'un nombre non négligeable de formations de masters, notamment M1 Biologie Santé, a refusé d'utiliser E-candidat ; le traitement de près de 400 candidatures papier s'opère donc « à l'ancienne ».

**M. ROUSSEL** s'associe en notant qu'il existe le système D et la bonne volonté des collègues. Aussi, il estime que l'outil n'est pas le bon pour la Faculté des Sciences.

**M. SABY** ne veut plus de cet outil pour lequel « il faut passer un permis » et qui ne fonctionne pas tout le temps.

**M. NOBILI**, Directeur adjoint Lien avec la Recherche et développement des Masters revient sur l'intervention de **M. GUIEU** en précisant que le Master Biologie Santé est co habilité avec l'Université Montpellier 1 mais, fait observer que l'application E-candidat est propre à chaque établissement ; ce constat était par ailleurs identique pour REZ-UFR.

**Mme DURAND**, DSI, prend la parole et entend apporter des précisions sur les systèmes d'information (cf. **Annexe 5**).

**Mme DURAND** pense que ce n'est pas l'outil qui ne satisfait pas la communauté mais la façon dont il a été utilisé par celle-ci. Elle propose de procéder à un bilan pour confirmer cet état de fait et par là-même, grouper d'éventuelles modifications d'organisation des menus et de vocabulaire à apporter.

**M. HALBOUT** précise qu'il est important de faire remonter les difficultés d'utilisation.

**M. ROUSSEL** rappelle que jusqu'à l'année dernière, la Faculté des Sciences travaillait avec un outil simple et ergonomique. En conséquence, une bonne gouvernance serait désormais de demander l'avis des utilisateurs.

**M. GUILLET** revient sur son exemple de l'Agence française Campus France. L'outil informatique est simple : il s'agit d'un PDF de 15 pages et d'un fichier Excel qui sont adressés directement à l'administration avec l'avis du Responsable de formation.

**M. BOUBY** demande si le déploiement d'E-candidat a un lien avec la fusion des Universités Montpellier 1 et 2.

**Mme DURAND** répond qu'il est vrai que dans le choix qui s'est opéré, ce nouveau contexte institutionnel a été pris en compte.

**Mme DURAND** ajoute qu'à ce jour, plus d'une quinzaine d'établissements universitaires utilisent cette application - sans le module de dématérialisation toutefois -.

**M. CASTELLON** informe les membres du Conseil que les étudiants en L2-L3 du département EEA ont été contactés directement par mail tout en spécifiant le fait, que les adresses ont été extraites d'Ecandidat.

**M. ROUSSEL** précise qu'il ne demande pas une amélioration de l'application mais sa simplification.

**M. DURAND** rappelle qu'il faut procéder auparavant à un bilan et que les problèmes doivent être remontés à la DSI.

**M. GUILLET** demande s'il existe une liste des reproches qui pourrait être adressée à tous les utilisateurs afin qu'ils puissent préciser leurs demandes.

**M. HOFFMANN** créera une FAQ afin d'amasser le maximum d'informations.

Pour **M. ROUSSEL**, c'est le travail d'un informaticien.

**M. JANSSEN** fait observer qu'il est impératif de rédiger un cahier des charges et une procédure car à ses yeux, la dématérialisation est intéressante.

**Mme DURAND** précise que pour l'ensemble de ces projets, tout comme l'a souhaité le Conseil de la Faculté des Sciences, la DSI demande un moratoire ce qui ne veut néanmoins pas dire « arrêter tout ». Elle précise que l'année 2013/2014 sera celle de la consolidation des systèmes d'information ce qui pourra permettre aux utilisateurs de devenir autonomes.

**M. HALBOUT** demande qu'un point puisse être réalisé après les premières réunions du groupe de travail ; **M. HOFFMANN** présentera au Conseil une synthèse de ces rencontres.

**M. HALBOUT** remercie **M. HOFFMANN**, **Mmes DURAND et FORGE**, **Mme KHACHNI** et **M. MAHMOUDI** pour leur investissement.

#### 6- **PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES ET VOTE DES NOUVEAUX REGLEMENTS INTERIEURS DES DEPARTEMENTS**

**M. HALBOUT** rappelle que cette année, le Conseil de la Faculté des Sciences a souhaité que soit formalisée l'activité des départements d'enseignement ; cela relevait en outre d'un engagement de la Direction de la Faculté.

**M. HALBOUT** présente l'ensemble des rapports d'activités des 12 Départements ainsi que les Règlements Intérieurs en précisant que deux d'entre eux n'ont pas encore convoqué leur Assemblée Générale.

**M. HALBOUT** précise qu'il a vérifié la composition des bureaux au sein des Règlements Intérieurs qui, pour la plupart, ont été calqués sur le modèle standard du Département des Mathématiques.

**M. BOUBY** fait remarquer qu'il avait demandé au bureau du Département Chimie de vérifier si ses statuts correspondaient à ceux communiqués par la Faculté des Sciences. Il précise que les statuts de son département ont été votés alors même qu'il souhaitait qu'une obligation de procéder à la rédaction d'un compte rendu après chaque bureau et/ou Assemblée Générale de Département, apparaisse.

**M. HALBOUT** propose aux membres du Conseil de valider les Règlements Intérieurs des Départements d'enseignement de Biologie-Mécanisme du Vivant, Chimie, Electronique-Electrotechnique-Automatique, Informatique, Mécanique, Physique et PEIP.

**Votants : 20 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 2**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 18**

**Les Règlements Intérieurs des départements d'enseignement de Biologie Ecologie, Biologie : Mécanisme du Vivant, Chimie, Electronique-Electrotechnique-Automatique, Informatique, Mécanique, Physique et PEIP recueillent un avis favorable.**

**M. HALBOUT** ajoute que maintenant que les Règlements Intérieurs sont validés, le Conseil veillera que la tenue d'Assemblées Générales et de bureaux ainsi que les comptes rendus et procès-verbaux, soient bien formalisés.

**7- POINT SUR LE LMD4 : COMMUNICATION SUR LES PORTAILS EN L1, PROPOSITION SUR LES MASTERS ET POINT SUR L'OUVERTURE DES LICENCES PROFESSIONNELLES**

**a- Licence**

**M. HALBOUT** demande à **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe coordination des Licences, et **M. NOBILI**, Directeur adjoint Lien avec la Recherche et développement des Masters, de le rejoindre pour présenter un bilan d'étape sur le LMD4.

**Mme DEGOLS** prend la parole : il est prévu qu'à la rentrée 2014, lors de la nouvelle habilitation du LMD4, deux nouvelles licences professionnelles s'ouvrent à la Faculté des Sciences :

- La première issue du parcours professionnalisant EDEN,
- La seconde apparaissant en Agronomie spécialité Expérimentation Végétale qui ouvrirait dans le Département Biologie- Mécanisme du Vivant.

**M. IMBERT**, Co responsable de la licence EDEN en citant la collaboration de **M. ALI**, **M. DURIEZ** et **M. NABOHLZ**, présente la licence Etude et Développement des Environnements Naturels (cf. **Annexe 6**) dont l'objectif premier, est de former des techniciens de la nature et de l'environnement.

**M. DELAUNAY** conseille d'inscrire sur le document de constitution AERES, que la poursuite en master « est possible mais non envisageable ».

**M. BOUBY** demande s'il existe un intérêt à transformer cette formation en licence professionnelle.

**M. IMBERT** lui répond que l'utilité de cette démarche est de pouvoir accueillir plus facilement des personnes en Formation continue et en Alternance.

**M. BOUBY** rappelle que la Formation continue concerne le CREUFOP. Il objecte le fait que SUD EDUCATION est opposé à l'Apprentissage en Alternance ; qu'il constitue une dérive du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qu'il a pour unique finalité de trouver de l'argent.

**M. IMBERT** précise que la particularité de cette activité naturaliste est qu'il n'existe pas de formation dans ce secteur. Toutes les personnes qui se forment dans ce domaine sont contraintes de s'auto former. Aussi, il leur est très difficile de se valoriser pécuniairement car il n'existe pas de convention collective ou de grille de salaire. Dès lors, cette formation est une première pierre à l'édifice pour qu'ils puissent bénéficier d'une valorisation et d'une reconnaissance de leurs compétences.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le Conseil d'Administration de l'Université, réuni en séance ce matin, a débattu de l'allocation du nombre d'heures attribué en licence.

A cet effet, **M. HALBOUT** indique que le nombre d'heure par étudiant pour la Faculté des Sciences est de 15 H/E en licences et 30 H/E en masters. Lorsque **M. HALBOUT** fait observer que le nombre d'heures pour les licences est faible, il lui est répondu que ces formations sont des enseignements généraux ; la spécialisation et la professionnalisation des étudiants se faisant en masters. Si la Faculté des Sciences veut ouvrir des formations « très professionnalisantes » qui plus est, reconnues dans sa dotation, il faut franchir le cap de la licence professionnelle.

**M. HALBOUT** insiste sur fait qu'il ne s'agit pas d'un simple jeu d'écriture mais dès que l'on passe en « licence professionnelle », la structure dispose d'une allocation en volume d'heures, d'une dotation financière et d'une reconnaissance accrue du monde professionnel. Par ailleurs, existent aussi des exigences en matière d'évaluation, d'expertise, d'analyse ... Le cahier des charges est donc différent entre une formation classique et une licence professionnelle.

**M. DELAUNAY** fait observer que le nombre d'intervenants extérieurs pourrait s'avérer insuffisant ; en général, le seuil est de 20 à 25% et non 10%.

**M. IMBERT** lui répond que cela représente un coût supplémentaire non négligeable.

**M. DELAUNAY** lui suggère d'utiliser la Taxe d'Apprentissage.

**M. IMBERT** explique que les bureaux d'études constituant les structures qui intéressent le plus cette formation, ont des modes de fonctionnement essentiellement « associatif ». Aussi, il leur est difficile d'acquitter la Taxe d'Apprentissage.

**M. ROUSSEL** demande si les responsables de cette formation en connaissent les débouchés professionnels.

**M. IMBERT** lui répond que si ce projet a été lancé c'est parce que les besoins professionnels existaient, notamment en Languedoc-Roussillon qui demeure, encore aujourd'hui, une zone naturelle protégée. Toutefois, il précise que si cette formation ne pouvait pas permettre l'accès à de réels débouchés, elle serait arrêtée.

--

**Mme. LAGADEC**, Chargée de communication CASSIOPEE, prend ensuite la parole et précise qu'elle a été sollicitée par **Mme DEGOLS** afin de dispenser une information sur les portails et le semestre 1 du LMD4.

**Mme DEGOLS** souligne que cette démarche permettrait aux étudiants de bénéficier d'une meilleure visibilité en la matière alors même qu'ils ont beaucoup d'interrogations.

**Mme LAGADEC** présente aux membres du Conseil le projet (cf. **Annexe 7**).

**M. HALBOUT** rappelle que la communication sur les UE et leurs débouchés avait été demandée par le Conseil. Ce document fait apparaître un contenu de textes et de mots clefs assez simples synthétisant l'ensemble des enseignements de la Faculté.

Pour **M. GUILLET**, il serait avantageux de créer une légende pour une meilleure compréhension.

**M. HALBOUT** acquiesce et revient sur le document ; deux options sont possibles pour la présentation des portails :

- par lettre,
- par nom.

**M. HALBOUT** revient également sur la proposition des membres du Conseil relative à la dénomination des portails et indique que la Direction pourrait, par exemple, suggérer les noms de « Galilée » et de « Darwin ».

**M. LEGUENNEC** n'est pas favorable à l'intitulé « Darwin » qui recouvre une connotation trop réductrice faisant uniquement référence à la Biologie.

**Mme DEGOLS** s'interroge sur le fait de savoir si le nom doit être celui d'un personnage.

Pour **M. TOURAINE**, la proposition du nom d'un personnage est intéressante ne serait-ce que pour éviter les titres dénommés A et B.

**Mme DEGOLS** propose les nouveaux intitulés de portails : « Alpha » et « Oméga ».

**M. HALBOUT** propose que les membres du Conseil puissent prendre le temps de la réflexion d'ici le 25 septembre prochain.

--

**M. HALBOUT** donne ensuite la parole **M. VAROQUAUX** pour la présentation de la deuxième nouvelle licence professionnelle en Agronomie spécialité Expérimentation végétale pour la sélection et la protection des plantes méditerranéennes et tropicales.

**M. VAROQUAUX** présente le projet de cette nouvelle formation (cf. **Annexe 8**).

**M. VAROQUAUX** explique qu'il existe un réseau important de professionnels dans le secteur de la filière semencière et qu'après interrogation de ces derniers, la réponse a été unanime : le besoin est récurrent.

**M. BOUBY** interpelle **M. VAQUERAUX** sur le fait qu'apparaisse un stage d'ouvrier d'un mois en station d'épuration.

**M. VAROQUAUX** lui répond que cela relève de sa propre demande et non des entreprises.

**M. BOUBY** estime que cela n'est pas possible car si l'étudiant ne satisfait pas aux besoins de terrain, il sera « viré » de la formation.



**M. VAROQUAUX** lui rétorque qu'il n'est pas possible de « virer » un étudiant. En outre, il organisera une rencontre en début de formation ce qui permettra à l'étudiant d'être pleinement informé et de bénéficier de conseils. Les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS connaissent le terrain mais ce n'est pas forcément le cas d'un étudiant qui est issu d'un L2 de la Faculté des Sciences ou d'ailleurs.

**M. BOUBY** constate qu'il s'agit d'une formation universitaire justifiant d'une inscription : le stage, préconisé avant la formation, est-il, dès lors, compris dans cette formation ?

**M. HALBOUT** confirme que le stage ne peut être imposé à cette formation néanmoins, il peut être recommandé.

**M. HALBOUT** signale qu'un avis sur ces deux formations, sera sollicité lors du Conseil de la Faculté de septembre.

**M. GUILLET** s'inquiète de la capacité des départements d'enseignement notamment en moyens humains.

**M. HALBOUT** le rassure en lui répondant que la question a été posée aux deux Directeurs de département concernés qui ont fait part de leur accord. Il précise toutefois qu'en termes de reconnaissance des heures, subsistent deux volets :

- la Faculté a-t-elle les bras ? La réponse est positive car la formation existe déjà en BE et des collègues ont été recrutés sur ces compétences spécifiques en Bio-MV,
- la Faculté dispose-t-elle des heures ? La réponse est aussi positive, comme ceci a été souligné en début de conseil.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier a besoin d'intervenants extérieurs et par voie de conséquence, de professionnels pouvant s'impliquer dans des UE de professionnalisation et de mise en stage.

**M. GUIEU** demande si cette formation ne met pas la Faculté en concurrence avec SUPAGRO.

**M. HALBOUT** précise que des discussions avec les collègues de SUPAGRO ont eu lieu en amont : « tout va bien, aucune concurrence ! ».

**M. TOURAINE** revient sur le dispositif des licences professionnelles en insistant sur le fait qu'elles doivent être adossées à l'implication des professionnels. Il précise que si le département Bio-MV peut soutenir ces formations c'est parce qu'il dispose des compétences en enseignement y compris avec des professionnels.

**M. BOUBY** trouve les dossiers présentés de licences professionnelles « un peu légers ».

**M. HALBOUT** lui répond qu'il s'agit d'une première présentation et rappelle que le Conseil se prononcera sur des maquettes plus étoffées en septembre prochain.

**M. HALBOUT** remercie **M. IMBERT** et **M. VAROQUAUX** pour leur présentation et intervention respectives.

#### b- Masters

Préalablement, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'un gros travail de lobby au niveau national, a été opéré sur les comités de suivi des licences et des masters ; les dernières informations en la matière sont disponibles sur l'ENT.

S'agissant des licences, il demeure une question en suspens : existera-t-il ou pas une licence en Physique-Chimie ? La réponse interviendra dans quelques jours après la consultation du CNESER.

La seconde piste de réflexion concerne les intitulés de masters. Les choses avancent : des intitulés apparaissent comme celui de « l'Eau » et de réelles avancées concernant la « Biologie-Santé » sont intervenues. **M. HALBOUT** précise qu'une présentation aura lieu en septembre devant le CNESER.

**M. HALBOUT** ajoute qu'il a mis à disposition des conseillers sur l'ENT, les échanges entre la CPU et le ministère relatifs à la mise en place de la future offre de formation. La Faculté des Sciences de Montpellier est dans les temps grâce au travail de tous les acteurs en interne.

**M. TOURAINE** fait remarquer que les personnes sont intervenues tardivement concernant les intitulés de masters dans le domaine des Sciences et de la Vie et que cela, s'avère très problématique. Néanmoins, les domaines sont respectés puisque demeurent la Santé, l'Agro-sciences et l'Ecologie par contre, le terme Biologie disparaît et ne reste que le domaine applicatif.

**M. HALBOUT** confirme cette intervention. Il précise que la première « bataille » concernait les contours ; dorénavant, elle concerne les noms ; il considère que doit réapparaître Ecologie Biodiversité et disparaître Ressource naturelle, que Biologie Santé doit remplacer Santé et que Sciences de l'Eau doit être préféré à Génie de l'Eau.

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. NOBILI**.

**M. NOBILI** souhaite faire un point sur la réunion qui s'est déroulée le 20 juin dernier dont l'objet principal était l'évolution de l'offre au sein du master Matériaux ; participaient à cette rencontre des Physiciens et des Chimistes. (cf. **Annexe 9**).

Aussi, **M. NOBILI** requiert l'avis du Conseil de la Faculté sur les deux options suivantes :

- Premièrement, faire évoluer la spécialité Chimie, Matériaux et Procédés pour l'Energie et le Développement Durable vers une formation plus généraliste sur le Matériaux,
- Deuxièmement, créer un nouveau parcours Matériaux dans le master de Chimie en parallèle de l'existant.

**M. ZAJAC**, co responsable du master Matériaux, précise qu'il n'a pas assisté à cette réunion, qu'en outre, le responsable général, Philippe JUND, n'y a pas non plus été invité mais qu'il était présent pour remplacer M. AYRAL qui est le responsable de la mention Chimie.

Pour **M. ZAJAC**, les deux options présentées à l'assemblée ne sont pas celles qui ont été retranscrites dans le compte rendu de la réunion du 20 juin. L'ensemble des participants était d'accord pour créer un master supplémentaire. Il a effectivement été évoqué d'une part, une évolution de la spécialité Chimie Matériaux des Procédés et d'autre part, l'adossement d'un parcours sur le master Mamaself déjà existant. **M. ZAJAC** précise enfin que le document présenté fait référence à la création d'un nouveau parcours qui serait ciblé en Chimie et éventuellement, adossé au master Mamaself.

**M. HALBOUT** corrige ces propos et précise qu'il s'agit du master Mamaself qui serait dans le parcours.

D'après les informations qu'il a pu recueillir, **M. ZAJAC** pense que la seconde option serait la plus adaptée.

**M. HALBOUT** rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences a mandaté **M. NOBILI** pour organiser cette réunion qui a eu au demeurant, du mal à se réunir.

**M. NOBILI** indique qu'il a demandé aux Directeurs de département d'enseignement **Mme TOURNIER** et **M. BRETAGNON** de lui communiquer trois noms de personnes susceptibles de participer à cette réunion. Etaient dès lors invités : les Responsables de département ainsi que **M. JOURDAN** ; **M. AYRAL**, qui ne pouvant se libérer a été remplacé par **M. JUND**, **Mme GIANI**, **M. PAULUS**.

**M. NOBILI** fait observer que la réunion s'est conclue sur ces deux options ; aucun vote n'est intervenu. S'agissant du master Mamaself, il rappelle qu'il s'agit d'une formation Erasmus Mundus, sa survie est donc conditionnée au financement de l'Europe pendant deux années et qu'en outre, les cours s'effectuent en langue anglaise. Pour **M. NOBILI**, les deux options décrites par **M. ZAJAC** et par lui même sont très proches : il faut intégrer en partie dans le nouveau Master, qui sera fait en français, des UE du Master MAMASELF, traduit en français. L'idée n'est pas d'adossé les nouveaux parcours à tout le Master MAMASEF, c'est l'inverse.

**M. ZAJAC** voudrait connaître les arguments ayant amené **M. NOBILI** à considérer que le master Chimie et Matériaux des Procédés était en difficulté. Par ailleurs, il craint qu'une orientation vers une formation plus généraliste et élitiste ne fasse perdre des étudiants.

**M. HALBOUT** comprend cet argument notamment, au regard de l'option 2 et précise qu'il n'a jamais été dit que le master Chimie et Matériaux des Procédés était en difficulté.

**M. ZAJAC** précise que l'offre concernant les licences et les masters en Chimie a été votée lors de la dernière Assemblée Générale du Département ; aussi, il considère que cette proposition « officielle » est apparue a posteriori.

**M. HALBOUT** reconnaît une difficulté à communiquer sur les formations transverses.

**M. HALBOUT** rappelle toutefois que la méthode de la Faculté des Sciences a permis de mettre l'ensemble des acteurs autour d'une table afin qu'ils définissent une action devant satisfaire l'ensemble des communautés. A ce jour, il ne reste que deux options, il faut donc à présent trancher sachant que persiste une forte réticence pour l'option 1.

Pour **M. ZAJAC**, il demeure un problème pour la communauté des Chimistes car ils ont approuvé la maquette existante.

**M. HALBOUT** précise que les Chimistes ont approuvé la maquette sans l'avis des Physiciens.

Pour **M. LEMOIGNO**, un Conseil de Faculté ne peut pas décider un 12 juillet à 18h de valider une formation alors même que n'est intervenue qu'une seule rencontre. Au surplus, il n'est pas sûr que tout soit explicite pour les Physiciens.

**M. HALBOUT** approuve les propos de **M. LEMOIGNO**. Aussi, il propose de mandater **M. NOBILI** pour travailler sur l'option 2 qui relève de la création d'un parcours regroupant l'actuel Master Mamaself - qui n'existera peut être plus dans deux ans – et le projet de nouveau parcours, adossé aux deux mentions (physique et chimie) ou à l'une d'entre elles.

**M. HALBOUT** considère que ce parcours doit être transverse.

Pour **M. BOUBY**, il faut absolument qu'il y ait une discussion entre les Physiciens et les Chimistes.

Pour avoir constitué la mention Physique-Chimie avec **Mme FORET**, **M. LEMOIGNO** pense qu'il serait plus sage de regrouper les Physiciens et les Chimistes car la tâche est ardue.

Pour **M. ZAJAC**, il faut préalablement définir les objectifs ainsi que les possibilités de recrutements professionnels et ensuite, bâtir un master à la hauteur des ambitions de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** considère que deux projets existent alors même que la reconnaissance et les débouchés professionnels sont présents. Il retient néanmoins qu'il faille créer une équipe pédagogique pour ultérieurement décider de l'adossement de la mention.

**M. HALBOUT remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et les invite au prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, qui se réunira en Salle des Actes, le 4 septembre 2013.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Nadège LAURENS

Annexe 1  
TICE

Annexe 2  
Présentation MOODLE